DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE BERRIAC

Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal ordinaire du Mercredi 29 Avril 2026

Le conseil Municipal de la commune de BERRIAC, dûment convoqué par Monsieur REDON Régis, 1er Adjoint, qui préside la séance pour le maire empêché, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal.
Date de la convocation : 23/04/2026
Monsieur REDON procède à l'appel, le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Présents : Régis REDON, Nicole LOPEZ, Patricia BOUYSSOU, Charles CATALA, Alain GUIRAUD, Patrick SUBIAS, Johanna MAIRET, Patrick PUBIL, Sylvette PUEYO, Nelly LEJARRE, Cécile REYES, Roger PERISSÉ, Caroline VOLTES.

Absents non excusés : Messieurs Michel SOULES et Jonathan LEBOFFE
Absent(s) excusé (s) : /
Secrétaire de séance : Madame Johanna MAIRET
Pouvoir (s) : /

Ordre du jour :

- *-Vote du CA 2025 – Bugdet communal + Budget annexe*
- *-Affectation du résultat*
- *-Vote du taux des taxes locales*
- *-Vote subventions aux associations*
- *-Vote du Budget 2026 – Budget communal + Budget annexe*
- *-Admission en non-valeur des créances irrécouvrables*
- *-Mandat pour l'agence immobilière*
- *-Vente cave PARRAL*
- *-Question(s) diverse(s)*

APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
Le Conseil prend acte.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du Jeudi 2 avril 2026 avant d'aborder les questions à l'ordre du jour, Monsieur REDON demande à l'ensemble du Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance précédente qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

Vote du Compte Administratif 2025 – Budget communal + Budget annexe

Monsieur Régis REDON donne lecture et présente les différents budgets à l'assemblée.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Dépenses de fonctionnement :

	Crédits ouverts	Mandats émis
011 - Charges à caractère général	222.776,66	175.189,01
012 - Charges de personnel et frais assimilés	563.220,00	464.421,79
65 - Autres charges de gestion courant	103.604,97	103.134,22
66 - Charges financières	10.185,42	10.082,05
023 - Virement à la section d'investissement	66.830,22	
Total dépenses :	**966.617,27**	**752.827,07**

Recettes de fonctionnement :

	Recettes prévues	Titres émis
70 - Pdts des services, du dom. /ventes div.	7.850,00	12.604,86
73 - Impôts et taxes	254.553,40	250.586,83
731 – Fiscalité Locale	270.433,00	270.233,00
74 - Dotations, subventions, participations	231.585,87	231.585,87
75 - Autres produits de gestion courante	5,00	165,20
77 - Produits exceptionnels	95,71	
78 - Reprises sur amort., dépréciations et prov.	690,00	690,00
013 - Atténuation de charges	1.500,00	5.505,85
002 – Excédent de fonctionnement reporté	200.000,00	
Total recettes :	**966.617,27**	**771.467,32**
Excédent de fonctionnement de clôture		**18.640,25**

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Dépenses d'investissement :

	Prévu	Réalisé
001 – Déficit d'investissement reporté	41.681,77	
16 - Remboursement d'emprunts	25.315,73	25.276,16
20 - Immobilisations incorporelles	6.723,60	4.531,50
21 - Immobilisations corporelles	600.902,68	464.491,71
Total dépenses :	**674.623,78**	**494.299,37**

Recettes d'investissement :	Prévu	Réalisé
10 - Dotations fonds divers et réserves	94.107,13	89.647,77
13 - Subv. Et part. d'investissement	223.686,43	108.058,43
1641 – Emprunts et dettes assimilées	290.000,00	290.000,00
021 - Vir. De la section de fonct.	66.830,22	
Total recettes :	**674.623,78**	**487.706,20**
Déficit d'investissement de clôture		**6.593,17**

Les documents présentés concordent avec les chiffres communiqués par la trésorerie.

Monsieur Régis REDON demande au conseil municipal de voter.
Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération sera prise pour le CA 2025- Budget communal et le Budget annexe.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Affectation du résultat.

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 18.640,25 €
- Un déficit d'investissement de : 6.593,17 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement A) Résultat de l'exercice B) Résultats antérieurs reportés **C) Résultat à affecter**	 + 18.640,25 € + 200.000,00 € **+ 218.640,25 €**
D) Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement) R 001 (déficit de financement)	- 48.274,94 €
E) Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement Excédent de financement	Néant
Besoin de financement (F)	Néant
AFFECTATION	218.640,25 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement	68.251,50 €
2) H Report en fonctionnement R 002	150.368,75 €
DEFICIT REPORTE D 002	Néant

Une délibération sera prise.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Vote du taux des taxes locales.

Monsieur le 1er Adjoint présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Depuis 2020, le taux de la taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. A compter de 2023, le taux de la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts.

En conséquence, Monsieur le 1er Adjoint propose de maintenir les taux.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

-Taxe d'habitation : 10,08 %
-Taxe foncière sur les propriétés bâties : 49,42 %
-Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 85,08 %

et charge Monsieur le 1er Adjoint de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné de la présente décision.

Une délibération sera prise.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Vote des subventions aux associations.

Monsieur Régis REDON détaille les subventions proposées aux associations.

- ACCA (chasse) : 1 000 €
- Les MIAOU de BERRIAC : 1 600 €
- Aude solidarité : 500 €
- FUL : 300 €
- Ligue contre le Cancer : 100 €
- Protection Civile (inondation) :964 € (1 € / hab)

TOTAL : 4 464 €

Monsieur Régis REDON demande au Conseil Municipal de voter.
Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération sera prise.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Vote du Budget 2026 -Budget communal + Budget annexe.

Monsieur le 1er Adjoint présente le budget communal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Dépenses de Fonctionnement	**957.602,57**
011 - Charges à caractère général	205.200,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	524.020,00
65 - Autres charges de gestion courante	106.372,57
66 - Charges financières	14.791,69
023 - Virement à la section d'investissement	107.218,31
Recettes de fonctionnement	**957.602,57**
70 - Produits des services, du domaine et des ventes diverses	20.417,38
73 - Impôts et taxes	252.548,00
731 - Fiscalité Locale	271.860,00
74 - Dotations, subventions, participations	231.943,44
75 - Autres produits de gestion courante	355,00
78 - reprises amort. Dépréciations, prov.	110,00
013 - Atténuation de charges	30.000,00
002 - Excédent antérieur reporté	150.368,75

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Dépenses d'investissement	**473.239,43**
001 - Déficit d'investissement reporté	48.274,94
16 - Remboursement d'emprunts et dettes	19.976,56
20 - Immobilisations incorporelles	11.531,80
21 - Immobilisations corporelles	389.646,13
041 – Opérations patrimoniales	3.810,00
Recettes d'investissement	**473.239,43**

10 - Dotations, fonds divers et réserves	109.519,32
13 - Subventions d'Investissement	165.691,80
024 – Produits des cessions immobilières	87.000,00
041 - Opérations patrimoniales	3.810,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	107.218,31

Monsieur Régis REDON demande de voter.
Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération sera prise pour le budget communal et le budget annexe.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Admission en non valeurs des créances irrécouvrables.

Monsieur le 1er Adjoint, Régis REDON, informe l'assemblée délibérante que, Monsieur Alain QUINTANE, Trésorier Principal de Carcassonne Agglomération, a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune. Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui et indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à **186,00 €.** Il précise que les titres concernent des frais de débroussaillage de M. Thierry ZARZOSO.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation en non-valeur n° 7993540631 déposée par Monsieur Alain QUINTANE, Trésorier Principal de Carcassonne Agglomération,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Trésorier Principal de Carcassonne Agglomération dans les délais légaux,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrécouvrabilité évoqués par le comptable,

Monsieur Régis REDON demande au conseil de voter.

Le conseil municipal vote à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur n° 7993540631 jointe en annexe, présentée par Monsieur Alain QUINTANE, Trésorier Principal de Carcassonne Agglomération, pour un montant de **186,00 €** sur le Budget principal et précise que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget 2026, à l'article 6541.

Une délibération sera prise.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Mandat pour l'agence immobilière.

Monsieur Régis REDON informe le conseil municipal qu'il serait judicieux de mettre en vente auprès de l'agence immobilière BUSTOS les deux terrains situés au chemin de la SPA de 1170m² pour un montant de 68000€ et 1190m² pour un montant de 70000€. Monsieur REDON précise qu'en cas de vente les frais d'honoraires s'élèvent à 4000€ TTC ainsi que le terrain situé Avenue des Pyrénées de 3238m² dont 2674m² constructible pour un montant de 55000€ dont les frais d'honoraires s'élèveront en cas de vente à 5000€.

Monsieur Régis REDON demande de voter.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération sera prise.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Vente cave PARRAL.

Monsieur Régis REDON informe l'assemblée qu'un dossier de vente est en cours pour la cave PARRAL auprès du notaire RAPPENEAU, nous sommes dans l'attente de la réponse du notaire afin de savoir si l'acheteur initial finalise la vente. Dans le cas contraire, un autre acheteur est intéressé par le bien.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses.

/

IMPORTANT

Il a été décidé dorénavant, que toutes les réunions du conseil municipal se feront à la salle Sainte Cécile afin de faciliter l'accès au public.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h55 mn

Le secrétaire de séance,

Le Président de séance